



Accident non responsable sans assurance

Par Davhid

Bonjour, une amie a eu la surprise de voir une voiture démarrer d'un stop alors que, elle, arrivait à environ 5 m dans une zone limitée à 50 km/h. A peine le temps pour elle de sauter sur la pédale de frein que son fourgon a embouti l'avant gauche du véhicule qui venait de "griller" le stop.

Lorsqu'elle appelle son assurance, celle-ci lui répond "non madame, nous n'avons pas de contrat pour ce véhicule". Quelques mois plus tôt, elle avait demandé la résiliation de son contrat, ce qui lui a été refusé. Puis elle n'y a plus pensé, bien occupée par son travail, et pensant en toute logique être toujours assurée.

- _ Risque t-elle des ennuis pour ne pas être assurée?
- _ L'assurance du véhicule responsable de l'accident peut-elle lui créer des problèmes?
- _ L'assurance du fautif prendra t-elle en charge les réparations du fourgon?

Merci à qui pourra éclairer notre lanterne.

Par chaber

Bonjour

Si votre amie a rempli un constat amiable correct pour elle (adversaire franchissant un stop) elle peut faire expertiser son véhicule et effectuer un recours auprès de l'assureur adverse